

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°02 - 2022 relative à l'élection du vice-président Etudiant de l'URCA

VU l'article 22 des statuts de l'URCA,

Par délibération en date du 24 mai 2022, le conseil académique a procédé à l'élection de Monsieur Mateo MEVIZOU en qualité de vice-président étudiant.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	75	Membres présents	47
Majorité absolue	38	Membres représentés	12
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	59	Pour	54	Contre	0	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 13/06/2022

Document mis en ligne le : 13/06/2022